

En voyage ? N'oubliez pas la Kids-ID



La **Kids-ID est le document d'identité électronique** pour les enfants belges de moins de 12 ans. Il s'agit en outre d'un document de voyage valable pour les voyages au sein de l'Union européenne et dans certains autres pays.

La carte est **valable trois ans** et coûte dans la plupart des cas entre **6 et 15 euros**, selon votre commune.

La Kids-ID n'est pas obligatoire. Mais si vous voulez voyager avec vos enfants à l'étranger, ceux-ci ont aussi besoin d'une preuve d'identité. Pour un voyage dans l'Union européenne (et dans certains autres pays voisins), la Kids-ID suffit. Pour un voyage en dehors de l'UE, vous devrez généralement demander un passeport international. Pour savoir dans quels pays la Kids-ID est acceptée comme document de voyage, il est préférable de vous renseigner auprès de votre commune ou de consulter le site web du SPF Affaires étrangères.

Pour une demande de Kids-ID auprès de votre commune, il faut :

- **exercer l'autorité parentale sur l'enfant ;**
- **se rendre avec l'enfant à la commune ;**
- **fournir une photo d'identité récente de l'enfant.**

Le délai pour l'obtention d'une Kids-ID est de trois semaines. Demandez-la donc à temps auprès de votre administration communale.



Procédure d'urgence pour un voyage à venir

Si vous n'avez pas demandé à temps la Kids-ID auprès de votre commune, vous ne pourrez obtenir une Kids-ID ou un passeport que par le biais de la procédure d'urgence. Le coût de ces deux procédures d'urgence est nettement supérieur à celui d'une demande de Kids-ID par la procédure ordinaire. Il est donc tout indiqué d'y penser à temps.

Pour plus d'informations, rendez-vous :

- sur <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/kids-id/faq/>
- dans votre administration communale
- ou au helpdesk de la Direction générale Identité et Affaires citoyennes : helpdesk.belpic@rrn.fgov.be / 02/488.21.16

